

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 13
- Qui ont pris part à la délibération : 13

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 5 juin 2023

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L’an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, et MM. BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme SABALOUÉ Virginie, M. BARBIER Koxe

Mr BISCAY Samuel a été élu secrétaire.

Délibération N° 2023-04-06 : PARTICIPATION A L’OPERATION D’AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SUR LE POLE HASPARREN

Le Maire expose à l’assemblée la lettre d’engagement proposée par l’association IZPINDAR.

Proposition de participer au projet d’autoconsommation collective d’énergie renouvelable sur les 11 communes du pôle de HASPARREN. Ce projet réduira non seulement notre impact environnemental, mais aussi nous permettra de réaliser des économies sur notre facture d’électricité.

La mise en place d’un tel projet implique l’engagement de chaque participant. Proposition de nous engager donc pour participer activement à la réalisation du projet et sa réussite. L’engagement deviendra effectif à la prise de part sociale dans la SCIC qui sera prochainement créée,

En tant que Commune, nous nous engageons à être acteur ::

- comme producteur et faire installer les équipements nécessaires ou mettre à disposition de la SCIC des toits pour l’installation de centrales photovoltaïques, dont les modalités (Bail, contrat d’usage, production ACI, production ACC, ...) seront définies après étude spécifique et personnalisée.
- ou comme consommateur (fonction des règles qui seront choisies et décidées au sein de la SCIC) et donc consommera l’électricité produite sur place avant d’en acheter auprès du réseau public.
- comme investisseur dans la SCIC pour réaliser des installations et aidera à trouver d’autres financeurs pour couvrir les coûts d’investissements et à la gestion du projet, ainsi qu’au coût des équipements.
- Ou être deux ou les trois des rôles cités précédemment – producteur, consommateur, investisseur.
- Respecter les règles et les décisions prises par le groupe de participants pour assurer le bon fonctionnement du projet
- Aider à la communication en participant par exemple à la diffusion des informations sur le projet.

Le Conseil Municipal, oui l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de participer activement à la réalisation du projet

AUTORISE le Maire à signer la lettre d’engagement

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 064-216400861-20230609-2023_04_06-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 13/06/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 13/06/2023

